

allocations familiales, mais quant à la perception de fonds, il s'oriente vers l'universalité et je pense à la Commission d'assurance-chômage. Le gouvernement s'oriente vers l'universalité dans le domaine de la perception et vers la sélectivité dans celui des paiements. J'estime cela plutôt anormal.

Une voix: Pourquoi ne pas les rayer de la liste des impôts?

M. Rose: C'est de la fichaise que cette histoire de rayer les gens de la liste des impôts. Nous en avons discuté pendant des mois. Vous savez aussi bien que moi qu'une augmentation des exemptions servirait bien plus les fortunés que les gens au seuil de la pauvreté. N'essayez pas de créer la confusion à la Chambre avec vos balivernes.

J'ai beaucoup d'estime pour le ministre. Nous échangeons des cigarettes derrière les rideaux. Je sais qu'il se préoccupe du sort des gens et je croyais que nous avions une échelle de valeurs identique en ce qui concerne la valeur humaine. Il m'a toujours semblé qu'il avait choisi de devenir membre du parti au pouvoir davantage pour satisfaire ses ambitions politiques que pour répondre à un idéal philosophique. J'avais l'impression qu'il avait pris cette initiative pour être en mesure d'aider les gens. Je sais qu'il s'intéresse sérieusement à la formation médicale, au problème constitutionnel d'obtenir que les provinces réservent trois ou quatre semestres par année pour former des médecins au lieu d'aller en racoler dans d'autres pays, comme le fait couramment le Canada. J'ai même proposé qu'on mette sur pied des centres médicaux dans des régions qui ne sont pas des provinces, comme dans le territoire du Yukon. Peut-être est-il si préoccupé qu'il avancera un projet d'abolition des honoraires de services médicaux visant à faire des médecins des salariés tout comme les enseignants et les parlementaires. Je ne doute pas qu'il en ait l'audace. On l'a décrit dernièrement dans le magazine *Maclean's* comme un homme replet et ébouriffé. En plus d'être affable, il est ainsi parce qu'il travaille très dur. Je suis certain que lorsqu'il a envisagé ce projet de loi, il l'a examiné sans répit pendant des heures et des heures. A mon avis, il en a oublié son principe de base!

Je ne parlerai pas plus longtemps de cette question, mais je conclurais en disant, et c'est alors qu'on m'applaudit un peu habituellement...

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Même si vous devez solliciter ces applaudissements.

M. Rose: Cette politique est une autre façon de grever le contribuable à revenu moyen. Le gouvernement ne lui vient pas en aide et, afin de faire vivre une famille en conformité du style de vie de classe moyenne que la télévision nous porte à juger comme typique de la majorité de la population au Canada et aux États-Unis, le père et la mère doivent tous deux travailler. Le ministre sait que beaucoup ne mènent pas ce train de vie. Dans bien des familles de cette classe socio-économique, le père et la mère doivent travailler. La mère ne travaille pas parce qu'elle en a le droit ou parce qu'elle le veut; elle le fait par nécessité, pour permettre à sa famille de vivre convenablement, à ses enfants de faire leurs études.

Les salaires minimums sont trop bas. Certes, le travailleur syndiqué s'en tire bien. Les professionnels de notre société, dont les médecins, les avocats, les enseignants se tirent très bien d'affaires. Mais il reste que bien des

parents du groupe dit à revenu moyen doivent travailler tous les deux pour atteindre ce niveau de vie. Je m'oppose à la mesure parce qu'elle n'est pas universelle, et j'appuie l'amendement proposé par mon parti. Je termine en disant que je suis déçu qu'on ait demandé à la Chambre d'étudier une mesure pareille.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le vote porte sur l'amendement à la motion principale. Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Appelez les députés. (L'amendement de M. Lewis, mis aux voix, est rejeté par 93 voix contre 66.)

• (1650)

(Vote n° 13)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Aiken
Alexander
Alkenbrack
Baldwin
Barnett
Bell
Benjamin
Blackburn
Brewin
Broadbent
Burton
Cadieu
Carter
Crouse
Danforth
Dionne
Douglas
Gauthier
Gilbert
Godin
Grills
Gundlock
Harding
Horner
Knight
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Latulippe
Lewis
Lundrigan
MacDonald (Egmont)

MM.

MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacInnis (M^{me})
MacLean
MacRae
McCleave
McCutcheon
McGrath
McIntosh
McQuaid
Marshall
Mazankowski
Muir
Nesbitt
Nielsen
Noble
Nystrom
Paproski
Peters
Rock
Rodrigue
Rondeau
Rose
Rowland
Rynard
Saltsman
Scott
Simpson
Skoberg
Southam
Tétrault
Thomas (Moncton)
Thomson
(Battleford-Kindersley)
Valade
Winch—66.